



Les Nouvelles

Volume 16 — numéro 33 – 20 mai 2015

Assemblées générales annuelles des membres

Voici venu le temps des assemblées générales. Je remercie sincèrement tous les organismes qui nous font parvenir une invitation. Cependant, l'équipe de COMACO est restreinte et vous êtes plus de 80 à tenir vos assemblées sur une période de deux mois. Il y a parfois deux ou trois assemblées générales à la même date. Ce qui rend difficile notre présence... Cependant, si vous souhaitez une intervention de la part de COMACO, c'est avec plaisir que nous participerons dans la mesure de nos moyens. Faites-nous part de votre demande quelques semaines avant l'activité. Je souhaite à chacun d'entre vous une très bonne assemblée générale ! (JR)

Now is the time of general meetings. I would like to thank all the organizations that invite us to attend. However, COMACO's team is very small and you are over 80 to hold your meetings over a two month period. Sometimes there are two or three general meetings on the same date. Making our presence very difficult... However, if you wish COMACO to collaborate, we will be happy to participate to the extent of our ability. Send us your request a few weeks before the event. I wish each of you a very good general meeting! (JR)

Actualité

Séances d'information sur le programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA)

Ces séances d'information sur le PNHA, offertes par Service Canada, région du Québec, se tiendront du 29 mai au 16 juin 2015. Pour Montréal, les séances en français auront lieu les **5 et 9 juin de 9 h à 12 h**. Veuillez prendre note que vous devez réserver votre place au plus tard le **28 mai 2015**. Pour les autres dates de séances et le formulaire d'inscription, consultez le document en **pièce jointe**.

Les urgences et le respect des aînés

Dans une lettre ouverte adressée à M. Barrette, parue dans *La Presse* le 15 mai 2015, Sophie Quévillon, associée en recrutement de cadres, fait le récit de son expérience d'accompagnatrice auprès de sa grand-mère à l'urgence de l'Hôpital Pierre-Le-Gardeur. Sa réflexion sur cette expérience l'amène à la conclusion que ce n'est pas l'argent qui manque dans le système, mais plutôt une organisation « intelligente ». « Où est l'infirmière qui pourrait prescrire ? Se trouve-t-elle dans la réforme, M. Barrette ? » Écrit Mme Quévillon. Vous pouvez lire cette lettre [ici](#).

La fiscalité à 65 ans

Dans son article paru 19 mai 2015 dans la section affaires de *La Presse*, Simon Lord examine plusieurs règles fiscales qui changent ou deviennent applicables après 65 ans. Le fractionnement de revenu est un des premiers éléments à considérer. Il permet d'allouer jusqu'à 50 % du revenu de retraite admissible d'un conjoint à l'autre pour sauver de l'impôt. Plusieurs formes de revenus deviennent admissibles au fractionnement, au fédéral comme au provincial. Par exemple, les rentes viagères provenant d'un régime de pension agréé, les rentes provenant d'un REER et les sommes provenant d'un FEER. Toutefois, les prestations du Régime des rentes du Québec et celles de la Sécurité de la vieillesse ne sont pas admissibles.

En ce qui concerne les crédits d'impôt, il y a celui pour revenus de pension. Il est non remboursable et correspond à 15 % des premiers 2 000 \$ de revenus de pension reçus. Ensuite, le crédit d'impôt pour personne âgée de 65 ans et plus, qui s'élève à 6 919 \$ en 2014. Également, le transfert d'impôt entre conjoints de crédits inutilisés.

Au provincial, on retrouve quatre crédits d'adressant aux aînés. Un crédit de 20 % en regroupe en réalité trois : le crédit pour personne vivant seule, le crédit pour revenu de retraite et le crédit en raison de l'âge. Un crédit pour les travailleurs de plus de 65 ans, qui ont des revenus de travail supérieurs à 5 000 \$. Le montant maximal du crédit est de 451,20 \$. Et finalement, deux autres crédits pour les 70 ans et plus, pour les activités des aînés et de celui pour le maintien à domicile. Plus de détails, dans [l'article](#).

Hausse des décès au Québec en 2014

C'est ce que nous apprend une étude de l'Institut de la statistique du Québec. Le démographe et auteur de la recherche, Frédéric Fleury-Payeur, rapporte : « La hausse annuelle moyenne est d'environ 600 (décès) au cours de la dernière décennie. Mais cette année, c'est une hausse de 2200 par rapport à 2013, ce qui est assez marqué comme augmentation. Et puis, tout ça se passe en novembre-décembre, particulièrement en décembre. Et on peut clairement attribuer ça à l'épisode de grippe assez aigu qu'on a eu cet hiver. » Rappelons que contrairement aux jeunes qui meurent plus fréquemment lors des mois d'été en raison des accidents de la route et des noyades, les aînés sont plus susceptibles de décéder durant les mois d'hiver.

Saviez-vous que...

- (Source : recensement du Ministère de la Santé) 38 000 patients ont quitté les urgences du Québec sans avoir vu un médecin dans la dernière année, en raison des longues d'attentes.

Ailleurs dans le monde

Les conséquences de la politique de l'enfant unique sur les aînés chinois

Dans un [article](#) paru le 20 mai 2015 sur le site du journal *Epoch Times*, Jenny Li dresse le portrait du vieillissement dans le Canton de Rudong, épicerie du phénomène causé par la politique de l'enfant unique. Un rapport sur les aînés vivant en milieu rural confirme la détresse des aînés de ce canton.

À titre d'exemple, une maman de 28 ans vivant à Rudong accueille sous son toit dix-huit personnes représentant cinq générations différentes. Treize de ces personnes ont plus de 50 ans. La plus âgée (92 ans) est alitée et ce sont ses deux filles septuagénaires s'occupent d'elle. Les huit membres de la troisième génération sont ceux qui rapportent le plus d'argent à la maison, mais d'ici dix ou vingt ans, ils dépendront à leur tour de leur descendance. La quatrième génération, née dans les années 80, est le produit de la politique de l'enfant unique. La jeune mère en fait partie, et sa fille âgée maintenant de 4 ans représente à elle seule la cinquième génération.

La majorité des 4 292 lits disponibles dans les maisons de retraite à Rudong sont vacants puisque la plupart des aînés n'ont pas les moyens d'y être hospitalisés. Même si le rapport montre que même si la grande majorité d'aînés sont pris en charge par leur famille, le nombre d'aînés isolés est en augmentation. Au niveau national 19,1 % des foyers ruraux sont tenus par des aînés. Plusieurs ne sont pas retraités et s'occupent de leurs petits-enfants. Parmi les grandes difficultés des aînés chinois, on note les faibles revenus, l'absence de services médicaux abordables et le manque de soutien affectif des membres de leur famille.

Le 6 mai dernier, 800 aînés en deuil de leur enfant ont manifesté devant le ministère de la Santé et du Planning familial à Pékin, pour se plaindre de la précarité de leurs conditions économiques.

Nouvelles des membres et partenaires

Méga foire du livre

Le **Centre multi-ressources de Lachine** tiendra cette 14^e édition de la foire, les **jeudi 28 mai (13 h à 20 h), vendredi 29 mai (10 h à 20 h) et samedi 30 mai (9 h à 15 h)**. L'événement aura lieu au Centre Albert-Gariépy au 800, rue Sherbrooke, Lachine. Pour plus de détails, contactez le Centre multi-ressources au 514-634-3658.

La **Société Alzheimer Montréal** présente une conférence intitulée; Approche pratique d'intervention à l'égard des comportements liés aux troubles cognitifs, formation avancée pour professionnels de la santé. La formatrice sera Teepa Snow, experte en

troubles cognitif. Cette formation aura lieu le **1^{er} juin 2015, de 9 h à 17 h**, au Hall Fulford, Place de la Cathédrale, 1444, avenue Union, Montréal.

Offre d'emploi ci-jointe.

Version imprimable ci-jointe.